

ACTIVITES	MERCREDI	REONSABLES	COTISATION
DANSE CONTEMPORAINE 	13h30 - 15h : Groupe intermédiaire 15h - 16h30 : groupe confirmé Salle Ravel	Mme QUEVERDO	<b>35€</b> pour une ou plusieurs activités  <b>+8€</b> pour le t-shirt de l'AS (obligatoire à la 1 <sup>ère</sup> inscription)
BASKETBALL 	13h30 - 14h30 : 6 <sup>e</sup> & 5 <sup>e</sup> 14h30 - 15h30 : 4 <sup>e</sup> & 3 <sup>e</sup> Gymnase Wagner	Mr DEBERQUE	
ZUMBA FITNESS  STEP 	14h25 - 15h25 Salle d'escrime Wagner	Mme CENTENO	
TENNIS DE TABLE 	14h25 - 15h25 Terrasse du Gymnase Wagner	Mme GONCALVES	
VOLLEYBALL 	15h30 - 17h30 Gymnase Wagner	Mme GONCALVES	
FOOTBALL 	16h - 17h15 Stade Sadi Lecoite	Mr DEBERQUE	
CROSS 	Cross du district : Octobre (Versailles) Cross départemental : Novembre (St Quentin) Cross académique : Début décembre (à déterminer)		
<b>Début des entraînements : Mercredi 15 septembre</b> <b>Réunion d'information et AG : Communiquées ultérieurement</b>			

## ENTRAÎNEMENTS ET COMPÉTITIONS

Les horaires sont donnés pour les séances d'entraînement. Les jours de rencontres, les heures et les lieux de rendez-vous seront affichés sur les panneaux de l'AS dans le hall du collège et les informations actualisées seront disponibles sur le site internet du collège.

Attention, toutes les compétitions se déroulent les mercredis après midi. Chaque professeur donnera un planning par trimestre des entraînements et des compétitions.

Pour les entraînements et les rencontres à Vélizy les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. Les élèves doivent attendre leur enseignant à l'extérieur des installations sportives.



Lorsqu'un professeur accompagne certains élèves à une rencontre, les autres n'ont pas d'entraînement. Lors de rencontres exceptionnelles (cross et fête du district...) la présence de tous est recommandée.

### Absences :

- Dans le cas d'absences prévisibles, **le professeur doit être prévenu par écrit.**
- Dans le cas d'une absence non prévisible, celle-ci doit être justifiée très rapidement (par un mot que l'élève apporte dès son retour ou par e-mail)
- **Au bout de 3 absences injustifiées l'élève se verra refuser l'accès à l'AS**

**Mercredi midi** : Une salle au collège sera mise à disposition des élèves de 12h20 à 12h45 sous la surveillance d'un assistant d'éducation afin de permettre aux élèves de Jouy en Josas de prendre le repas qu'ils auront apportés avant de se rendre à l'AS. Ces mêmes élèves sont invités de 12h45/13h15 à faire leurs devoirs avec Mme Alves.

Comme en EPS, les élèves doivent porter une tenue de sport adaptée. Ils ont accès aux vestiaires pour se changer en début et fin d'entraînement. Il est indispensable qu'ils aient une gourde d'eau avec eux pendant les entraînements et les rencontres.



**Le Tee-shirt de l'AS doit être porté lors des rencontres et compétitions.**

## COMMENT S'INSCRIRE A L'ASSOCIATION SPORTIVE ?



Depuis 2016 : Le certificat médical de non contre-indication à la pratique n'est plus obligatoire (sauf pour les élèves de la section sportive Volley-Ball).

L'élève sera considéré inscrit uniquement lorsqu'il aura remis au professeur d'EPS son dossier **complet** :

☐ **Le document d'inscription** correctement complété et signé par le responsable légal ainsi que l'élève licencié.

☐ **La cotisation** :

Pour l'inscription aux activités Basketball, Volley-Ball, Danse, Tennis de table, Parkour et Zumba/STEP :

**35 euros** : Pour les élèves ayant déjà le tee-shirt de l'AS.

**43 euros** : Pour les autres, car un tee-shirt leur sera donné à l'inscription.

L'inscription aux cross nécessite l'achat d'un tee shirt de l'AS donc la cotisation demandée est de **8 euros** lorsqu'un élève souhaite y participer sans être préalablement inscrit pour une autre activité.

Verser la cotisation de préférence par chèque établi à l'ordre de :

**A.S COLLEGE ST EXUPERY/VELIZY**



La cotisation couvre: l'assurance (MAIF), la licence UNSS, les frais de déplacements, l'achat de matériel pour l'AS. Elle est valable toute l'année, même en cas de changement d'activité.

Possibilité de souscrire une assurance civile (IA sport +) proposée par la Maif. Documents à demander aux enseignants d'EPS.



## AUTORISATION DES RESPONSABLES LÉGAUX



Je soussigné (1).....

Téléphone (2) :.....

Email(2) :.....

Email élève : .....

Autorise ma fille/mon fils :

NOM :..... CLASSE :.....

PRÉNOM :..... Né(e) le .....

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège St Exupéry de Vélizy-Villacoublay.

ACTIVITÉ(S) CHOISIE(S) : .....

D'une part, j'autorise les personnes en charge de la demande de licence UNSS à renseigner les rubriques suivantes :

**NOMS/PRENOMS/SEXE/DATE DE NAISSANCE/ EMAIL/TELEPHONE/NIVEAU DE CERTIFICATION JEUNE OFFICIEL/ EN SITUATION DE HANDICAP**

D'autre part, j'accepte que les responsables de l'Association Sportive et/ou de l'UNSS autorisent en mon nom une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence (3).

Si nécessaire, j'autorise les responsables (enseignants ou parents d'élèves à utiliser leur véhicule personnel pour transporter mon enfant (3).

(1) Nom, Prénom du père de la mère ou du tuteur

(2) **IMPORTANT** pour communiquer

(3) A rayer en cas de refus (dans ce cas préciser la conduite à tenir lors d'un accident)

**DATE ET SIGNATURE :**

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je m'engage à être régulier et ponctuel aux séances hebdomadaires, à participer aux différentes manifestations organisées dans le cadre de l'AS (cross, Raid, fête du district....) et à avoir mon carnet de liaison avec moi lors des entraînements et rencontres.

**NOM, PRÉNOM et SIGNATURE de l'élève :**